



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Force Neuf Super

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Force Neuf Super  
Numéro du produit FNSU200LTR,FNSU5LAR,FNSU25LTR,FSS025,FSS200,FSS405

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent. . Pour plus de détails concernant les recommandations d'utilisation (les précautions d'emploi), veuillez, s'il vous plaît, vous référer à l'étiquette du produit.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur DEB ARMA SAS  
BATIMENT A HALL 2  
3/5 RUE DU PONT DES HALLES  
94656  
RUNGIS CEDEX  
Tel 01.41.80.11.30  
FAX 01.45.12.97.26  
sds@debarma.fr

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Non classé.  
Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318  
Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R38,R41.

Environnement Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l'Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

## Force Neuf Super

<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Contient</b>	TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE, C9-C11 ALCOHOL ETHOXYLATE + 6 MOLES ETHYLENE OXIDE, COCAMINE OXIDE, REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE, HYDROXYDE DE SODIUM
<b>Etiquetage des détergents</b>	< 5% agents de surface amphotères, < 5% EDTA et sels, < 5% agents de surface non ioniques
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 64-02-8	Numéro CE: 200-573-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22 Xi;R41	
<b>C9-C11 ALCOHOL ETHOXYLATE ( 6MEO)</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 68439-46-3		
<b>Classification</b> Eye Dam. 1 - H318 Acute Tox. 4 - H302	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22. Xi;R41.	
<b>REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES &amp; ACRYLIC ACID &amp; SODIUM HYDROXIDE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: —		
Numéro CE: 939-647-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980672-29-0000	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R41,R38.	

## Force Neuf Super

<b>COCAMINE OXIDE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 68955-55-5	Numéro CE: 931-341-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489396-21-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22. Xi;R38,R41. N;R50.	
<b>HYDROXYDE DE SODIUM</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
<b>Classification</b> Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> C;R35	
<b>TRISODIUM NITRILOTRIACETATE</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>		
Numéro CAS: 5064-31-3	Numéro CE: 225-768-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-XXXX
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non pertinent. Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Force Neuf Super

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Rincer le déversement à grandes eaux. Éviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 30°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Commentaires sur les composants** Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

## Force Neuf Super

### TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

<b>DNEL</b>	<p>Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 28 mg/kg/jour          Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.8 mg/m<sup>3</sup>          Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.5 mg/m<sup>3</sup>          Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m<sup>3</sup>          Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/m<sup>3</sup>          Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m<sup>3</sup></p>
<b>PNEC</b>	<p>- Eau douce; 2.2 mg/l          - Sol; 0.72 mg/kg          - STP; 43 mg/l          - Eau de mer; 0.22 mg/l          - ; rejet intermittent 1.2 mg/l</p>

### COCAMINE OXIDE (CAS: 68955-55-5)

<b>DNEL</b>	<p>Activités professionnelles - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg/jour          Activités professionnelles - Inhalatoire; Effets systémiques: 15.5 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.5 ppm          Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 3.8 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg/jour          Activités professionnelles - Combined; Effets locaux: 0.045 mg/cm<sup>2</sup>          Consommateur - Contact avec la peau; Effets locaux: 0.045 mg/cm<sup>2</sup></p>
<b>PNEC</b>	<p>- Eau douce; 0.0335 mg/kg          - Eau de mer; 0.00335 mg/l          - eau; rejet intermittent 0.0335 mg/l          - Sol; 1.02 mg/kg          - STP; 24 mg/l</p>

### REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE

<b>DNEL</b>	<p>Activités professionnelles - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.3 mg/kg/jour          Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/kg/jour          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.9 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.3 mg/kg/jour</p>
<b>PNEC</b>	<p>- Eau de mer; 0.0003 mg/l          - Sol; 0.0041 mg/kg          - Eau douce; 0.03 mg/l          - Sédiments (eau douce); 0.108 mg/kg          - rejet intermittent; 0.042 mg/l          - STP; 9.9 mg/l          - Sédiments (eau de mer); 0.0108 mg/kg</p>

### HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

## Force Neuf Super

**DNEL**

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Non pertinent.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection.
<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver les mains après le contact.
<b>Protection respiratoire</b>	Non pertinent.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Rouge.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé. Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Indéterminé.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Scientifiquement injustifié. : : Scientifiquement injustifié.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	Indéterminé.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Scientifiquement injustifié.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Indéterminé.

## Force Neuf Super

<b>Propriétés explosives</b>	Scientifiquement injustifié.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Aucune information requise.
----------------------------	-----------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Inconnu.
---	----------

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
--	--

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

<b>ETA orale (mg/kg)</b>	6 968,64111498
--------------------------	----------------

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Données sur l'animal</b>	Irritante.
-----------------------------	------------

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Fortement irritant. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.
---	--

#### Sensibilisation cutanée

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------	---

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Ne contient pas de substance mutagène avérée.
---	---

#### Cancérogénicité

<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de substance avérée cancérogène.
------------------------	--

## Force Neuf Super

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - développement** - Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Aucune information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Aucune information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Inhalation**

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### **Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

### **Contact oculaire**

Irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1 780

**Espèces** Rat Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** LD50 > 1780 < 2000 mg/kg bw

**ETA orale (mg/kg)** 1 780,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 3 300,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** LOAEC ca. 30 mg/m<sup>3</sup> air

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 11,0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** H318

#### Sensibilisation respiratoire



## Force Neuf Super

**Sensibilisation respiratoire** : Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** - : Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

## C9-C11 ALCOHOL ETHOXYLATE ( 6MEO)

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 000

**Espèces** Rat

## REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 31 300

**Espèces** Rat Rat

**ETA orale (mg/kg)** 31 300,0

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000

## Force Neuf Super

Espèces	Rat Rat
ETA cutanée (mg/kg)	5 000,0

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l'Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

#### Informations écologiques sur les composants

##### TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: >100 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: >100 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 hours: <100 mg/l, algues
<b>Toxicité aiguë - terrestre</b>	CL <sub>50</sub> , 14 days, 14 jours: 156 mg/kg, Eisenia Fetida (Earthworm)
<b>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</b>	, 28 days, 28 jours: >=36.9 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	, 21 days, 21 jours: 25 mg/l, Daphnia magna

##### HYDROXYDE DE SODIUM

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	, : , CL <sub>50</sub> , 96 hours: 125 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , : 76 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , : 22 mg/l,

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### Informations écologiques sur les composants

##### TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

## Force Neuf Super

**Bioaccumulative potential** : 1.8 (28d), Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. No specific disposal method required. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. L'information suivante est fournie à partir de scénarios d'exposition (s) reçues/ procurés par / fournis par des fournisseurs des substances listées/répertoriées. Les chiffres ont été calculés à l'aide de l'UE modèles standard et ne sont pas fondées sur les conditions locales. Notez que plus d'un produit utilisé sur le site peuvent contenir ces substances. A noter également le commerce des effluents du consentement et / ou de l'environnement de permis peuvent avoir des restrictions en dessous de ces chiffres il est donc recommandé de consulter votre compagnie locale de traitement des eaux usées. Contient AMINES C12-18 ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES Rejet maximum journalier autorisé 120L.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Indications de transport routier** Non classé

**Indications de transport ferroviaire** Non classé

**Indications de transport maritime** Non classé

**Indications de transport aérien** Non classé

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

## Force Neuf Super

### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: Autres informations

#### Références littéraires clés et sources de données

Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

#### Commentaires sur la révision

Révision des informations NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

#### Date de révision

10/05/2015

#### Révision

1

#### Remplace la date

08/10/2013

#### Phrases de risque dans leur intégralité

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R35 Provoque de graves brûlures.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Force Neuf Super

**Commentaires sur les  
Phrases de Risques et  
Indications de Dangers dans  
leur intégralité**

"Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.